



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le onzième jour d'octobre deux mille seize, à 19 h 30, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Simon Deschenes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Sont également présents :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
- Mme Carole Landry, secrétaire

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 50 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9593-10-2016

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte l'ordre du jour en retirant les points suivants :

- 7.5 Résolution d'adoption du *Règlement relatif au traitement des personnes membres d'un comité qui ne sont pas membres du conseil*
- 7.6 *Règlement relatif au traitement des personnes membres d'un comité qui ne sont pas membres du conseil*
- 7.7 Résolution d'adoption du *Règlement modifiant le Règlement 2014-309 Code d'éthique et de déontologie du préfet*
- 7.8 *Règlement modifiant le Règlement 2014-309 Code d'éthique et de déontologie du préfet*
- 7.9 Résolution d'adoption du *Règlement modifiant le Règlement 2012-293 Code d'éthique et de déontologie des employés*
- 7.10 *Règlement modifiant le Règlement 2012-293 Code d'éthique et de déontologie des employés*
- 7.11 Échelles salariales 2016-2020, adoption
- 9.2 Budget FDT 2016-2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9594-10-2016

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 a été courriellé à chacun des maires le 7 octobre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDLA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9595-10-2016

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016 a été courriellé à chacun des maires le 7 octobre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9596-10-2016

Adoption du procès-verbal de correction - résolution numéro 9365-04-2016

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de correction relatif à la résolution numéro 9365-04-2016 a été courriellé à chacun des maires le 7 octobre dernier.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE adopte le procès-verbal de correction relatif à la résolution numéro 9365-04-2016 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi des procès-verbaux du 12 et 19 septembre 2016 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU PRÉFET

M. Allen Cormier, préfet, présente son rapport d'activité pour la période de septembre et octobre 2016.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente son rapport d'activité pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2016.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS AU 30 SEPTEMBRE 2016

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs au 30 septembre 2016* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie.

RÉSULTATS COMPARATIFS AU 3^E TRIMESTRE, NOTES EXPLICATIVES

Présentation du document *Résultats comparatifs au 3^e trimestre, notes explicatives* de la MRC de La Haute-Gaspésie au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9597-10-2016

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 460 135,16 \$

Factures : 29 537,82 \$

TOTAL : 489 672,98 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9598-10-2016

Comités de la MRC de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT le règlement numéro 2015-320 relatif à la rémunération et au traitement des membres du conseil, comités et commissions de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit abroger la résolution numéro 8887-04-2015 titrée *Liste des comités et représentants de la MRC, résolution abrogée* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie met sur pied des comités formés d'élus;

CONSIDÉRANT QUE la MRC nomme des élus pour la représenter au sein de comités de différents organismes ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. abroge la résolution numéro 8887-04-2015 titrée *Liste des comités et représentants de la MRC, résolution abrogée* ;
2. rémunère et remet une allocation de dépenses aux élus siégeant au sein des comités formés par la MRC, lesquels sont :

Comité consultatif agricole
Comité d'aménagement du territoire
Comité de gestion des lots intramunicipaux
Comité de la démarche intégrée au développement social (DIDS)
Comité de gestion des matières résiduelles
Conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie
Comité relatif à la Politique de relations de travail des employés
Comité de sécurité publique
Comité des mesures d'urgence de la MRC

3. remet une allocation de dépenses aux élus représentant la MRC au sein de comités de différents organismes advenant que ces derniers ne les défraient pas.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9599-10-2016

Orientations budgétaires 2017

VU les orientations budgétaires 2017 de la MRC de La Haute-Gaspésie suivantes :

- 1 Implantation des nouvelles échelles salariales
- 2 Agrandissement du stationnement du centre administratif
- 3 Mise à jour des logiciels
- 4 Aménagement de l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts
- 5 Aménagement de l'écocentre de Mont-Louis
- 6 Fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire
- 7 PGMR, réalisation des actions de l'an 1
- 8 Sécurité incendie, quote-part pour le formateur
- 9 RESSORT, fin de l'entente de gestion au 31 mars 2017
- 10 DIDS, fin de l'entente de gestion au 30 juin 2017
- 11 PDZA, mise de fonds en service pour la réalisation du projet
- 12 Embauche d'une coordination de l'environnement et du développement durable
- 13 Gestion des nouveaux contrats de collectes des matières résiduelles
- 14 Ajustement de la quote-part pour 32 collectes des matières résiduelles au lieu de 26
- 15 Préparation de l'élection du préfet – élection 2017
- 16 Embauche d'une secrétaire en raison de 3 jours par semaine
- 17 Passer aux pertes les constats de la Sûreté du Québec impayés de 1999 à 2013

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit adopter son budget 2017 le 23 novembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. approuve les orientations budgétaires 2017 telles que proposées;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier pour préparer différents scénarios budgétaires basés sur les orientations budgétaires 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9600-10-2016

Aliénation de bien de la MRC, classeur à la Municipalité de Marsoui

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a un classeur d'occasion d'une valeur d'environ 200 \$ qu'elle n'utilise plus ;

CONSIDÉRANT la demande de la Municipalité de Marsoui afin d'obtenir ce classeur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE offre à la Municipalité de Marsoui, à titre gracieux, un classeur d'occasion d'une valeur d'environ 200 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, JUDES LANDRY, maire de la ville de Cap-Chat, donne avis par la présente qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement ayant pour objet de fixer la contribution financière de la MRC de La Haute-Gaspésie au CLD de La Haute-Gaspésie pour l'année 2017*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Judes Landry, maire de la ville de Cap-Chat

RÉSOLUTION NUMÉRO 9601-10-2016

Bail avec Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national et députée à la Chambre des communes, *addenda*

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la résolution numéro 9166-11-2015, le bail de Mme Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national et députée à la Chambre des communes pour la circonscription de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, se terminera le 31 décembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce bail, la durée est du 20 novembre 2015 jusqu'à la date de la prochaine élection générale fédérale ;

CONSIDÉRANT la contradiction ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier l'article 5.1 du bail;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. modifie le point 1 de la résolution numéro 9166-11-2016 *titrée Bail avec Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national* par ce qui suit :

loue à Mme Diane Lebouthillier, ministre du Revenu national et députée à la Chambre des communes pour la circonscription de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, un local au 1^{er} étage du centre administratif de la MRC à compter du 20 novembre 2015 jusqu'à la

date de la prochaine élection générale fédérale et aux coûts mensuels suivants :

- 300 \$, plus taxes, du 20 novembre 2015 au 31 décembre 2016
- 325 \$, plus taxes, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017
- le coût sera fixé, par résolution, annuellement pour les années subséquentes

2. modifie l'article 5.1 *Montant du loyer* du bail par ce qui suit :

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel suivant, lequel sera majoré du montant des taxes en vigueur et sera payable mensuellement jusqu'à la fin du présent bail :

- 300 \$ du 20 novembre 2015 au 31 décembre 2016
- 325 \$ du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017
- le coût sera fixé, par résolution, annuellement pour les années subséquentes

au lieu de :

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer mensuel de 300 \$, majoré du montant des taxes en vigueur et sera payable mensuellement, jusqu'à la fin du présent bail.

3. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer l'*addenda*, lequel sera annexé au bail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9602-10-2016

Projet *Optilab* orchestré par le gouvernement provincial

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer la résolution numéro 9388-05-2016 titrée *Demande d'un moratoire au gouvernement du Québec sur le projet Optilab en Gaspésie* ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement provincial est en processus d'instaurer le projet *Optilab* dans la province ;

CONSIDÉRANT QUE le projet *Optilab* augmentera les transferts d'échantillons analysés en laboratoire en milieu hospitalier et donc, les facteurs de risque associés aux transports et à la manutention des échantillons ;

CONSIDÉRANT QUE la manipulation d'échantillons médicaux demande des précautions particulières, tels le maintien d'une température constante, l'absence de stagnation, l'absence de contaminations externes, etc. ;

CONSIDÉRANT QUE des échantillons médicaux ont déjà été périmés ou altérés dans le passé dû à la manutention imposée par leur transfert interétablissement ;

CONSIDÉRANT QUE, compte tenu de ses situations géographiques et climatiques, la sécurité des transports est un enjeu majeur en Gaspésie ;

CONSIDÉRANT QUE près de 400 kilomètres séparent le centre hospitalier le plus éloigné du laboratoire serveur de Rimouski ;

CONSIDÉRANT QUE la raison principale évoquée pour justifier le projet *Optilab* est d'offrir une solution permettant de réduire les coûts d'analyse des échantillons et donc de soutenir l'équilibre financier du ministère et de ses composantes alors que le CISSS de la Gaspésie a atteint, dès sa première année, l'équilibre budgétaire ;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement affirme prioriser l'occupation dynamique de son territoire dans toutes ses interventions ;

CONSIDÉRANT QUE des dizaines d'emplois en laboratoire, structurants, porteurs pour la région et souvent comblés par des jeunes, seront perdus au profit d'un laboratoire situé à l'extérieur de la région ;

CONSIDÉRANT QUE le centre décisionnel sera transféré à l'extérieur de la Gaspésie, soit à Rimouski, ce qui aura un impact majeur sur la connaissance du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la Gaspésie se distingue par ses particularités locales qui ne pourront être prises en compte adéquatement hors région ;

CONSIDÉRANT QUE le déménagement du centre décisionnel signifie également le transfert des budgets évalués à 7 millions y étant associés ;

CONSIDÉRANT QUE le projet Optilab représente donc des reculs au niveau des services aux citoyens, de la bonne gestion financière des institutions régionales et des emplois dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la population québécoise et gaspésienne est en droit de s'attendre à un service de qualité qui ne met pas en péril la vie des personnes, et ce, sur l'ensemble du territoire québécois ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remplace la résolution numéro 9388-05-2016 titrée *Demande d'un moratoire au gouvernement du Québec sur le projet Optilab en Gaspésie* par celle-ci ;
2. s'oppose à la centralisation des laboratoires gaspésiens au sein d'*Optilab* et demande au gouvernement de reconnaître le statut particulier de la Gaspésie dans ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9603-10-2016

Création de bourses pour la formation professionnelle du centre Micheline Pelletier

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite créer deux bourses en l'honneur de Mme Micheline Pelletier, ex-maire de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, laquelle est décédée le 29 septembre 2016 ;

CONSIDÉRANT QUE Mme Pelletier a travaillé, très fort, pour implanter la formation professionnelle à Sainte-Anne-des-Monts ;

CONSIDÉRANT QUE le centre de formation professionnelle de la Haute-Gaspésie a été baptisé en son honneur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. remettre une bourse de 250 \$, annuellement, à un étudiant inscrit au programme *Montage de lignes électriques*;
2. remettre une bourse de 250 \$, annuellement, à un étudiant inscrit au programme *Plomberie et chauffage* ;
3. mandate le directeur général et secrétaire-trésorier à élaborer, en collaboration avec la Commission scolaire des Chics-Chocs, les critères d'admissibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Aucun dossier.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 9604-10-2016

Fonds de développement des territoires, projets, aides financières

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières déposées au CLD de La Haute-Gaspésie, présentées dans le cadre du *Fonds de développement des territoires* ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement du CLD de La Haute-Gaspésie du 15 septembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde les montants aux organismes suivants :

Fonds de développement des territoires	
Fonds <i>Soutien aux entreprises</i>	
7 500 \$	Ranch M & M - Pascale Jobin (rachat)
10 000 \$	La-Fontaine du décor par David-Yan Auclair (rachat)
Fonds <i>Soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie de La Haute-Gaspésie</i>	
5 000 \$	COOP Accès Chic-Chocs (Développement ski hors-piste Mont-Lyall)
15 000 \$	Avalanche Québec (financement 2016-2017)
828 \$	Le Levier des artisans (création d'une coopérative)
Fonds <i>Activités et animation du milieu</i>	
1 500 \$	Fourchette bleue (salon des vins et de la gastronomie 2016)
Fonds local d'investissement	
10 000 \$	Audace (prêt 36 mois)
37 715 \$	Auberge Château Lamontagne (billet de 3 mois)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9605-10-2016

FAIR volet 4, le maintien de ce fonds

CONSIDÉRANT QUE le *Fonds d'aide aux initiatives régionales* (FAIR), volet 4, vise le développement économique et touristique de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine dans le but de favoriser la création d'emplois et de richesse ;

CONSIDÉRANT QU'une attention particulière est portée aux milieux dévitalisés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie craigne que le gouvernement mette fin à ce fonds ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations gère ce programme ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande au gouvernement québécois:

1. de maintenir le *Fonds d'aide aux initiatives régionales, volet 4* ;
2. de transférer, à nouveau, ce fonds au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9606-10-2016

Sommes résiduelles dissolution CRÉGÎM, dossiers régionaux

VU l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) 2016 signée avec le gouvernement du Québec (MAMOT) ;

CONSIDÉRANT QUE les sommes résiduelles, suite à la dissolution de la CRÉGÎM, doivent être versées dans ce fonds;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie s'est engagée financièrement dans des dossiers régionaux ;

CONSIDÉRANT la somme de 92 481,62 \$ reçue à la MRC;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE verse les montants suivants pour la réalisation des dossiers régionaux:

- a) 73 079,00 \$ pour le projet agroalimentaire (entente)
- b) 12 709,00 \$ à la RÉGÎM pour son budget 2017

- c) 5 183,00 \$ à la RÉGÎM pour les frais encourus de 2010 à 2014
- d) 1 510,62 \$ au CLD de La Haute-Gaspésie pour être versé au FDT

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9607-10-2016

ATI, reddition de comptes 2016

CONSIDÉRANT la *Reddition de comptes 2016, mise en œuvre des Alliances pour la solidarité, MRC de La Haute-Gaspésie*, préparée par la coordonnatrice en développement social, Mme Renelle Bourdages;

CONSIDÉRANT QUE cette reddition de comptes porte sur les interventions et projets adoptés entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2016 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE : approuve la *Reddition de comptes 2016, mise en œuvre des Alliances pour la solidarité, MRC de La Haute-Gaspésie*, laquelle porte sur les interventions et projets adoptés entre le 1^{er} avril et le 30 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ

MAMOT, AIDE FINANCIÈRE, RÉALISATION D'ÉTUDES DE MISE EN COMMUN DE SERVICES INCENDIES

Dépôt d'une lettre circulaire.

Le samedi 1^{er} octobre 2016, au congrès de la Fédération québécoise des municipalités, le ministre Martin Coiteux annonçait une aide financière pour la réalisation d'études de mise en commun de services incendies. Un budget de 500 000 \$ sera disponible annuellement dès l'année 2016-2017.

TRANSPORT

RÉSOLUTION NUMÉRO 9608-10-2016

Transport sans frontière, avis de cotisation TVQ 2013, pénalités et intérêts

CONSIDÉRANT QUE Transport sans frontière a reçu un nouvel avis de cotisation, pour l'année 2013, relatif à la taxe de vente du Québec (TVQ) de 23 456,74 \$ incluant les pénalités et intérêts sur deux ans ;

CONSIDÉRANT QUE cet avis de cotisation a été émis le 26 octobre 2016, deux ans après les faits ;

CONSIDÉRANT QUE les administrateurs de Transport sans frontière sont prêts à rembourser 18 219,38 \$ représentant la TVQ en excluant le montant des pénalités et intérêts ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie demande au gouvernement d'annuler le montant représentant les pénalités et intérêts ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. demande au gouvernement d'annuler le montant des pénalités et intérêts sur l'avis de cotisation relatif à la TVQ 2013 transmis à Transport sans frontière ;
2. advenant le refus du gouvernement, la MRC versera en fidéicomis le montant représentant les pénalités et intérêts à cet effet pour être remboursé;
3. advenant l'accord du gouvernement, ce montant sera versé sur le capital à rembourser par les administrateurs de Transport sans frontière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9609-10-2016

Budget 2017 de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, approbation

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine (*Régie*) regroupant les 5 municipalités régionales de comté de la Gaspésie et la municipalité des Îles-de-la-Madeleine agissant dans le cadre de ses compétences d'agglomération (ci-après désignées collectivement *MRC*) a été constituée le 11 août 2012 et mise en opération le 1^{er} janvier 2013, avec le mandat de planifier, mettre en œuvre et de coordonner les services de transport collectif sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 603 du *Code municipal du Québec*, la Régie dresse son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmet pour adoption, avant le 1^{er} octobre, à chaque MRC dont le territoire est soumis à sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie a dressé son budget pour l'exercice financier 2017 dont copie nous a été transmise pour adoption;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit une contribution financière de 100 000 \$ de la part des MRC pour le soutien au fonctionnement du transport collectif pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit des contributions financières de la part de la MRC de La Haute-Gaspésie et de certaines municipalités des MRC d'Avignon et de Bonaventure pour soutenir uniquement le fonctionnement du transport adapté sur leur territoire.

CONSIDÉRANT QUE ce budget prévoit un équilibre budgétaire pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2017;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte le budget de la Régie intermunicipale de transport de la Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine pour l'exercice financier 2017, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

RÉSOLUTION NUMÉRO 9610-10-2016

Lots intramunicipaux, report des travaux non commerciaux 2016

VU le contrat relatif aux travaux d'ingénierie forestière 2016-2018 ;

CONSIDÉRANT les retards dans la production des *Plans d'aménagement forestier intégré opérationnel* (PAFIO) pour 2016;

CONSIDÉRANT le contrat *Réalisation des travaux non commerciaux sur les TPI de la MRC de La Haute-Gaspésie 2016-2018* avec la Coopérative des travailleurs forestiers Eauboïs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. informe le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et la Coopérative des travailleurs forestiers Eauboïs que les travaux non commerciaux des territoires publics intramunicipaux (TPI), prévus pour 2016, seront effectués en même temps que ceux prévus en 2017.
2. demande au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs d'obtenir la quantité des plants prévus pour la plantation 2016 et 2017 en 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9611-10-2016

La résolution numéro 9611-10-2016 n'existe pas.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9612-10-2016

Contrat *Réalisation des travaux non commerciaux sur les TPI de la MRC de La Haute-Gaspésie 2016-2018* avec la Coopérative de travailleurs forestiers Eaubois, approbation

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9574-09-2016 titrée *Lots intramunicipaux, adjudication du contrat des travaux sylvicoles non commerciaux, Coopérative de travailleurs forestiers Eaubois* ;

CONSIDÉRANT le dépôt du contrat *Réalisation des travaux non commerciaux sur les TPI de la MRC de La Haute-Gaspésie 2016-2018* avec la Coopérative de travailleurs forestiers Eaubois ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve le contenu du contrat *Réalisation des travaux non commerciaux sur les TPI de la MRC de La Haute-Gaspésie 2016-2018* signé avec la Coopérative de travailleurs forestiers Eaubois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9613-10-2016

Lots intramunicipaux, réalisation de travaux commerciaux

VU l'article 6.1 du *Code municipale du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit effectuer des travaux commerciaux sur les territoires publics intramunicipaux ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9374-04-2016 titrée *Lots intramunicipaux, lancement des appels d'offres* ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9531-07-2016 titrée *Lots intramunicipaux, rencontres avec les entrepreneurs forestiers, réalisation des travaux non commerciaux* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. négocie de gré à gré avec les entrepreneurs forestiers susceptibles de réaliser les travaux commerciaux sur les territoires publics intramunicipaux ;
2. nomme le comité de gestion des lots intramunicipaux en vue de ces négociations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LOTS INTRAMUNICIPAUX, DÉPÔT PAFIO

À titre d'information, dépôt du courriel de Mme Linda Rice, géomatique, du Groupement forestier coopératif Shick Shock, ayant pour objet *PAFIO_112002 – Dépôt_Site FTP_2016-10-05*, daté du 5 octobre 2016, adressé à M. Olivier Gagnon du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Un avis indiquant que la version de ce document a été déposée le 5 octobre 2016 sur le site de livraison d'informations géographiques dans le cadre des ententes de délégation de gestion des TRF.

LOTS INTRAMUNICIPAUX, DÉPÔT PAFIT

À titre d'information, dépôt du courriel de M. Dan Soucy, ingénieur forestier, du Groupement forestier coopératif Shick Shock, ayant pour objet *PAFIT_112002_v2016-02 - Dépôt_Site FTP_2016-10-04*, datée du 4 octobre 2016, adressé à M. Olivier Gagnon du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

Un avis indiquant que la version de ce document a été déposée le 4 octobre 2016 sur le site de livraison d'informations géographiques dans le cadre des ententes de délégation de gestion des TRF.

LOTS INTRAMUNICIPAUX, TGIRT

À titre d'information, dépôt du compte rendu du comité multiressource (TFR 112-002) du 3 octobre 2016.

LOGEMENT SOCIAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 9614-10-2016

RénoRégion, dossiers retenus

VU les critères relatifs au programme d'aide à la rénovation, soit RénoRégion;

CONSIDÉRANT le budget de 300 000 \$ pour la réalisation de dossiers présentés dans le cadre de ce programme;

CONSIDÉRANT le nombre de dossiers prioritaires identifiés par le comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE approuve les dossiers retenus par le comité de sélection et, par conséquent, autorise la réalisation de ces dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier.

CULTURE ET PATRIMOINE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9615-10-2016

Entente de développement culturel 2017-2018 - CLD de La Haute-Gaspésie

CONSIDÉRANT *l'Entente de développement culturel 2017-2018* entre la MRC de La Haute-Gaspésie et le CLD de La Haute-Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SERGE CHRÉTIEN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE autorise à signer *l'Entente de développement culturel 2017-2018* avec le CLD de La Haute-Gaspésie, conditionnellement à ce que le ministère de la Culture et des Communications accorde une aide financière appropriée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9616-10-2016

Fonds de développement culturel, projet *Mode et saveurs du Cameroun et de la Côte d'Ivoire*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée pour le projet *Mode et saveurs du Cameroun et de la Côte d'Ivoire*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet est évalué à 2 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière demandée est de 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est l'initiative de trois jeunes femmes engagées dans leur communauté et qu'il soutient l'engagement citoyen de nouvelles arrivantes immigrantes ;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative permet aux citoyens de se familiariser avec une nouvelle culture;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond au cadre de référence de l'*Entente de développement culturel 2016* et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 1 000 \$ au CLD de La Haute-Gaspésie (SANA) pour le projet *Mode et saveurs du Cameroun et de la Côte d'Ivoire*, lequel montant sera pris dans le fonds de développement culturel 2012-2015;
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9617-10-2016

Fonds de développement culturel, projet *Pass'âges*

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée par le Centre de la petite enfance *La marée montante* pour le projet *Pass'âges*, présentée dans le cadre du fonds de développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le coût des activités, prévues au calendrier pour la prochaine année, s'élève à 1 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la programmation d'activités, proposée par la coordonnatrice du projet, favorise les liens intergénérationnels en plus de contribuer à réduire l'exclusion culturelle et sociale chez les personnes âgées ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet s'échelonne sur plusieurs mois, ce qui permet de mettre en valeur des artistes locaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet répond au cadre de référence de l'*Entente de développement culturel 2016* et à des orientations de la *Politique culturelle de la MRC de La Haute-Gaspésie 2015-2020* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accorde une aide financière maximale, non remboursable, de 1 000 \$ au Centre de la petite enfance *La marée montante* pour le projet *Pass'âges*, lequel montant sera pris dans le fonds de développement culturel 2012-2015;
2. autorise la directrice générale du CLD de La Haute-Gaspésie à signer une convention d'aide financière avec l'organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

FONDS DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL, BILAN FINANCIER

Dépôt du bilan financier du fonds de développement culturel 2016 au 31 décembre 2016 est présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 9618-10-2016

Engagement d'un préposé aux écocentres, Vincent Daraïche, résolution modifiée

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit modifier le point 1 de la résolution numéro 9586-09-2016 titrée *Engagement d'un préposé aux écocentres, Vincent Daraïche* ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE modifie le point 1 de la résolution numéro 9586-09-2016 de la manière suivante :

1. *engage M. Vincent Daraïche à titre de préposé aux écocentres, ayant le statut de temporaire, du 14 octobre 2016 au 12 septembre 2017 ;*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS, COLLECTE DES DÉCHETS EN PÉRIODE ESTIVALE

À titre d'information, dépôt de la lettre de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, ayant pour objet *Collecte des déchets en période estivale*, datée du 14 septembre 2016, signée par le directeur général, M. Martin Richard.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9619-10-2016

Fin de contrats de location de conteneurs et de bacs

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie souhaite résilier les contrats de location de conteneurs et de bacs de 1100 litres avec Bouffard Sanitaire inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE payera une pénalité de 4 870 \$, plus taxes, pour résilier les contrats de location de conteneurs et de bacs de 1100 litres avec Bouffard Sanitaire inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9620-10-2016

Formation *Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles-L'Islet*

CONSIDÉRANT la formation *Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles-L'Islet* ;

CONSIDÉRANT QU'à la fin de cette formation, les participants seront en mesure de maximiser les subventions auxquelles leur organisme municipal a droit pour le financement de la gestion des matières résiduelles ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE défraie les frais d'inscription et les dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier et du nouveau coordonnateur de l'environnement et de développement durable reliés à la formation *Les leviers financiers de la gestion des matières résiduelles-L'Islet* qui se tiendra le 5 novembre 2016, à L'Islet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉMISSION DU PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE DE MONT-LOUIS

À titre d'information, dépôt du courriel de M. Régis Lévesque, préposé à l'écocentre de Mont-Louis, annonçant sa démission à compter du 30 septembre 2016, daté du 26 septembre 2016.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9621-10-2016

Soumission projet *Collecte, transport et traitement des matières résiduelles des écocentres et locations de conteneurs*, Bouffard Sanitaire inc.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie a lancé un appel d'offres public pour le projet *Collecte, transport et traitement des matières résiduelles des écocentres et locations de conteneurs* ;

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissions déposées, lesquelles sont :

Exploitation Jaffa inc.	163 758,75 \$, plus taxes
Bouffard Sanitaire inc.	150 964,25 \$, plus taxes

CONSIDÉRANT QUE Chamard stratégies environnementales, cabinet d'expertise environnementale spécialisé en gestion des matières résiduelles, recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Bouffard Sanitaire inc. ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE octroie le contrat à Bouffard Sanitaire inc., au coût de 150 964,25 \$, plus taxes, pour le projet *Collecte, transport et traitement des matières résiduelles des écocentres et locations de conteneurs*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9622-10-2016

Achat de pneus et de fourches pour la chargeuse-pelleteuse

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit faire l'achat de deux pneus pour la chargeuse-pelleteuse utilisée à l'écocentre de Sainte-Anne-des-Monts;

CONSIDÉRANT QUE pour ses besoins, la MRC doit acquérir, également, deux fourches pour la chargeuse-pelleteuse ;

CONSIDÉRANT les soumissions déposées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON DESCHENES ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. accepte la soumission de 2 290,30 \$, taxes incluses, de Centre de pneus Gaspésien 1986 inc., pour l'achat de deux pneus comprenant également son installation pour la chargeuse-pelleteuse;
2. accepte la soumission de 986,44 \$, taxes incluses, de DO Équipements, pour l'achat de deux fourches pour la chargeuse-pelleteuse comprenant également les frais de transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

RÉSOLUTION NUMÉRO 9623-10-2016

Municipalité de Marsoui, accès Internet et téléphone cellulaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Marsoui souhaite obtenir un service de qualité en ce qui concerne l'Internet et le téléphone cellulaire ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE demande aux paliers gouvernementaux de mettre en place les programmes d'aide financière pour brancher les communautés pour répondre aux besoins des clients.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9624-10-2016

Appui aux artistes en art visuel – sculpture projet *Bouger la mémoire*

CONSIDÉRANT la demande d'appui de M. Jacky Georges Lafargue et M. Louis Couturier, artistes en arts visuels, pour implanter une sculpture publique permanente intitulée *Bouger la mémoire*, laquelle sera installée sur le terrain de la Seigneurie de la Rivière-Madeleine ;

CONSIDÉRANT la nature de ce projet ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de subvention sera transmise au Conseil des arts du Canada, dans le cadre des bourses du 150^e anniversaire de la confédération du Canada, pour implanter cette sculpture ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE appuie M. Jacky Georges Lafargue et M. Louis Couturier, artistes en arts visuels, dans leurs démarches pour implanter une sculpture publique permanente intitulée *Bouger la mémoire*, laquelle sera installée sur le terrain de la Seigneurie de la Rivière-Madeleine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

De 20 h 55 à 21 h 15.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. YVES SOHIER, il est résolu de lever la séance à 21 h 15.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».